



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Attribution de subventions aux associations pour l'exercice 2023

N° 009.03.2023

Rapporteur :
Marielle GARONZI

L'an deux mille vingt-trois le trente du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 23 mars 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Votants : 19

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Robert CLERON

Excusés

Pascaline CONTE-DUMAS a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER
Rémi DERON-LOUP a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL
Brigitte BURSON-BRYER, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230330-009032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

A la suite du vote du budget primitif et des dossiers déposés par les associations, il convient que le conseil municipal se prononce sur les demandes de subventions déposées par les associations.

La date limite de remise des dossiers était fixée au 23 janvier 2023.

L'attribution de subventions à des associations est soumise à plusieurs étapes :

- des conditions d'éligibilité sur la base d'un document cadre réalisé par la commune listant l'ensemble des documents et justificatifs demandés. Il s'agit en particulier d'avoir des éléments sur le fonctionnement de l'association, ses activités et des informations financières,
- le contrôle de l'objet de la subvention sollicitée car celui-ci doit avoir un intérêt communal,
- les conditions d'attribution de l'aide qui sont examinées en commission municipale en fonction de leur domaine.

Concernant les critères retenus, ils s'établissent notamment sur le nombre d'adhérents, le projet de l'association et son rayonnement au niveau local.

Le tableau ci-dessous fait état des propositions de subventions pour chaque association.

SOCIAL	11 250,00
À quatre mains	200,00
À vélo sans âge (antenne de Revel)	1 000,00
Amicale mutualiste des sapeurs-pompiers de Revel	5 000,00
Association Jean Joseph Roquefort - AJJR	500,00
Génération mouvement	100,00
Horizon Togo formation	150,00
Les aînés revélois	250,00
Les fringues au cœur	250,00
Paroles de femmes	3 000,00
Scouts et guides de France - groupe Pierre-Paul Riquet	200,00
Sylmanolo	600,00
CULTURE	33 350,00
Ainsidanse	3 000,00
Amicale philatélique de Revel	150,00
Arts vagabonds	2 500,00
Ateliers d'art de veure	500,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230330-009032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Aux couleurs de l'Inde	200,00
Centre lauragais d'études scientifiques	100,00
Ecole John	1 500,00
Flora occitania	500,00
L'Autan chœurs de Revel	1 000,00
L'Harlequin - théâtre pour enfants	800,00
La lyre revéloise	1 400,00
La maison jaune - résidence d'artistes	1 000,00
Le coq revélois	800,00
Le revélois en jeux	200,00
Les peintres revélois	300,00
Les z'allucinés - Ciné club	1 000,00
Mots et merveilles	200,00
Questions pour un champion	200,00
Rebel d'Oc	1 000,00
Rebel o moun pais	13 000,00
Rouge Carmen	1 000,00
Société d'histoire de Revel	1 000,00
Un soir sur scène	2 000,00
ENVIRONNEMENT	1 700,00
Les jardins d'Amandine	700,00
Vert ici	1 000,00
ENSEIGNEMENT	21 800,00
Amicale laïque	150,00
Association des parents d'élèves de Couffinal (APEC)	1 500,00
Association des parents d'élèves La Providence (APEL)	1 500,00
Association des parents d'élèves Vincent Auriol (APEVA)	100,00
Association des techniciens supérieurs du mobilier	300,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230330-009032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Association sportive du collège La Providence	300,00
Association sportive du collège Vincent Auriol	450,00
Association sportive du lycée Vincent Auriol	400,00
Association sportive du LEP d'ameublement	2 200,00
Coopérative scolaire Couffinal	4 500,00
Coopérative scolaire l'Orée de Vaure	3 000,00
Coopérative scolaire élémentaire Roger Sudre	5 000,00
Coopérative scolaire maternelle Roger Sudre	1 200,00
Foyer socio-éducatif du Lycée Vincent Auriol	300,00
Foyer socio-éducatif du LEP d'ameublement	100,00
Les écoliers de Roger Sudre (parents d'élèves)	800,00
ARTISANAT/COMMERCE	79 000,00
Accueil des villes françaises (AVF)	500,00
Association pour la promotion du meuble d'art - Ebenistes et créateurs	4 500,00
Association revéloise pour le développement industriel, artisanal, agricole et commercial (ARDIAC)	1 000,00
Musée du bois et de la marqueterie Sylvea	67 000,00
Revel Bastide commerciale (RBC)	6 000,00
AGRICULTURE	7 300,00
Association foncière de remembrement (AFR)	7 200,00
Vulgarisation agricole (ACVA)	100,00
LOISIRS	35 500,00
Comité des fêtes de Revel	32 500,00
Foyer de Couffinal - Anim'Couffinal	1 500,00
Foyer des jeunes de Dreuilhe	1 500,00
SPORTS	151 650,00
AAPPMA - Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique	3 500,00
Aéroclub de Revel	300,00
Aikido goshindo en Lauragais - AGEL	500,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230330-009032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Athlé lauragais olympique	1 400,00
Basket Revel Saint-Ferréol	200,00
Boule sportive revéoloise	1 000,00
Caval'a lapouticario	800,00
Country club revéolois	400,00
Gymnastique rythmique et sportive (GRS)	1 800,00
Handball club	1 500,00
Judo club revéolois	1 900,00
L'escadalle (escalade)	300,00
La patanne	200,00
Model club de Revel	250,00
Parents et amis du Team Leader	100,00
Revel Muay Thaiï	500,00
Revel sprinter club	1 000,00
Revel tous en jeu	15 000,00
Roller jet	1 000,00
Rugby club revéolois	56 000,00
Sport olympique natation (SOR)	2 000,00
Tennis club	3 000,00
Tennis de table	500,00
UCR - Union des cyclotouristes revéolois	400,00
USR Revel football	56 000,00
USR Revel pétanque	1 900,00
Volley-ball revéolois	200,00
LE MONDE COMBATTANT	1 800,00
Comité d'entente des ACVG de Revel	400,00
Comité du souvenir français du canton du Revéolois	300,00
Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (FNACA)	800,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230330-009032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Société d'entraide de la médaille militaire	300,00
AUTRES	79 420,00
Comité des œuvres sociales du personnel municipal et du CCAS (COS)	79 420,00

Conformément à l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, ne prennent pas part au vote :

- madame Marielle GARONZI pour le musée du bois Sylvéa,
- madame Martine MARECHAL pour le musée du bois Sylvéa,
- monsieur Michel FERRET pour le rugby club revélois,
- madame Catherine FEVRIER pour le musée du bois Sylvéa et Horizon Togo formation,
- monsieur Jean-Louis CLAUZEL pour le volley-ball revélois.

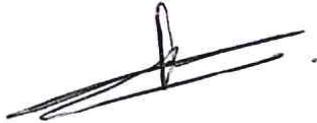
Sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'attribution des subventions aux associations tel que mentionné ci-dessus pour un montant total de 422 770 €.

Ces dépenses sont inscrites à l'article 65748 du budget principal de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 31 mars 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230330-009032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation